

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

3 0 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-051**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**OBJET : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-102 du 10 JUILLET 2020 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2026-010 du 28 MARS 2026 ;

Considérant que le Maire est chargé de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois de janvier, février, mars et avril 2026.

2026-01-001	Cessation d'exploitation de l'autorisation de stationnement taxi n°06 sur le territoire de la Commune de Quillan
2026-01-002	Reprise d'une concession en état d'abandon RENON Aurélien
2026-01-003	Reprise d'une concession en état d'abandon BAYLE Marc
2026 01 004	Reprise d'une concession en état d'abandon FAURE Thérèse
2026 01 005	Reprise d'une concession en état d'abandon FONQUERNE Louis
2026 01 006	Reprise d'une concession en état d'abandon TRICOIRE Thimothée
2026 01 007	Centre médical bail Commune MME SIMOENS
2026 01 008	Contrat de maintenance AGTHERM
2026 01 009	Autorisation ODP Le Colibri Quillanais
2026 01 010	Autorisation ODP Le Terminus
2026 01 011	Autorisation ODP M. Patrick MOUTET, Camion Pizza, Rond-point de l'Espinet
2026 01 012	Autorisation ODP Camion Pizza Gymnase M.PARRE
2026 01 013	Autorisation ODP Lo Crostet
2026 01 014	Autorisation ODP Au Coin des Gourmets Mme PLAY
2026 01 015	Autorisation ODP Auberge Le Demi Sel
2026 01 016	Autorisation ODP Bar la Promenade
2026 01 017	Autorisation ODP Bar Le Glacier
2026 01 018	Autorisation ODP Café Le Fleuve
2026 01 019	Autorisation ODP Le Palace
2026 01 020	Autorisation ODP Le Roi du Falafel M.WEGMAN
2026 01 021	Autorisation ODP Parking St Bertrand Mme HEREDIA
2026 01 022	Autorisation ODP Pizzeria Les Platanes
2026 01 023	Autorisation ODP Restaurant Asiatique M. NGO Su Choan
2026 01 024	Autorisation ODP Restaurant CARTIER
2026 01 025	Autorisation ODP Restaurant La Galerie
2026 01 026	Autorisation ODP Restaurant Tibétain M. GYALTHANG
2026 02 027	Autorisation de stationnement véhicule de taxi Mme ACEITUNO JULIE Changement de véhicule
2026 02 028	Convention de mise à disposition des ateliers municipaux Commune de Quillan SDIS de l'Aude
2026 02 029	CONVENTION MISE A DISPOSITION CCPA MAISON FRANCE SERVICE
2026 03 030	Centre médical bail Commune Mme ELISE LABYE
2026 03 031	Prestation de service recrutement formation et accompagnement d'un médecin
2026 03 032	BAIL COMMUNE SUEZ Convention de mise à disposition d'un local
2026 04 033	LA FORGE Convention de mise à disposition d'un mini bus à l'association JUDO CLUB QUILLANAIS
2026 04 034	LA FORGE Convention de mise à disposition de deux mini bus à l'association FCHV AVENANT 1
2026 04 035	AUTORISATION DE PASSAGE DE LA 48 EME RONDE DE L'ISARD
2026 04 036	Délégations accordées à M JEAN MICHEL FOSSET 1er adjoint
2026 04 037	Délégations accordées à Mme Rose-Marie POUS ODDOS 2ème adjointe
2026 04 038	Délégations accordées à M. Claude BORDES 3ème Adjoint
2026 04 039	Délégations accordées à Mme Malika GIMENEZ 4ème ADJOINTE
2026 04 040	Délégations accordées à M. Eric BRETON 5ème Adjoint
2026 04 041	Délégations accordées à Mme Françoise CATHIARD 6ème Adjointe
2026 04 042	Délégations accordées à M. Yves RAYNAUD Maire délégué

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. Dire que le conseil municipal est informé des affaires traitées au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

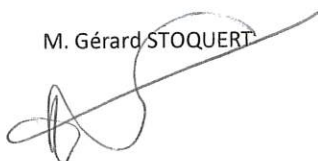
Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT




2026-051

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-04-30T10-30-30.00 ( MI269481148 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-051-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article  
L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : MA-DEL-2026-051.PDF

Préparé Date 30/04/26 à 10:30  
Transmis Date 30/04/26 à 10:30  
Accusé de réception Date 30/04/26 à 10:37

Par JORDAN Edouard  
Par JORDAN Edouard